COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

		Nº	2019-P197
		Au	Conseil d'administration
Pour	DÉCISION	**Date**	2019-01-24/25

Sujet/titre

Rénovation de l'Édifice du Centre (REC) – Réinstallation temporaire du monument de la reine Elizabeth II

But de la proposition

- Obtenir l'approbation du déplacement du monument de la reine Elizabeth II de la colline du Parlement et de sa réinstallation temporaire au centre du carrefour giratoire de la promenade Sussex devant les grilles des terrains de Rideau Hall.

Recommandation

- QUE l'approbation fédérale d'utilisation du sol et de design pour la réinstallation temporaire du monument de la reine Elizabeth II soit accordée;
- QUE la préparation et la signature du document de cette approbation soient déléguées au directeur général, Aménagement de la capitale.

Soumis par :

Daniel Champagne, directeur général, Aménagement de la capitale
Nom

_____
Signature

1. Autorité

- *Loi sur la capitale nationale*, article 12.

2. Description du projet

- Les terrains de la colline du Parlement ont été désignés lieu historique national du Canada en 1976. Le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP) a attribué la mention « classé » aux édifices et terrains de la colline du Parlement en 1987.
- Conformément à *La vision et le plan à long terme* et au projet de rénovation de l'édifice du Centre (REC), la Direction générale de la Cité parlementaire (DCP) prépare actuellement le transfert du site de l'édifice du Centre au gérant de construction cet automne. À l'intérieur de l'espace de la colline du Parlement devant être transféré au gérant de construction se trouvent les monuments suivants :
    - Sir-John-A.-Macdonald;
    - William Lyon Mackenzie King;
    - la reine Elizabeth II sur sa monture Centennial;
    - Sir Robert Laird Borden;
    - les Cinq Femmes célèbres (« Les femmes sont des personnes! »);
    - le Mémorial des policiers et agents de la paix canadiens.
- Tous ces monuments, sauf un, sont situés à l'intérieur ou juste à côté de l'aire d'excavation probable des phases 2 et 3 du Centre d'accueil des visiteurs, ou plus généralement à l'intérieur du chantier de construction. La DCP propose de démonter les statues et les socles en question afin d'assurer leur protection pendant la durée de la REC, après quoi ils seraient réinstallés sur leur site original. Le monument de la reine Elizabeth II sera réinstallé temporairement hors du site pour la durée de la REC, en un endroit qui convient au monument et qui maintient des liens étroits avec lui.
- Il est ressorti clairement de la considération d'autres sites dans la ville que l'emplacement le plus approprié en serait un qui serait lié à Rideau Hall. En tant que résidence officielle de Sa Majesté la reine Elizabeth II lorsqu'elle est au Canada, cet emplacement maintiendrait le lien étroit de la Couronne avec le monument, et rendrait celui-ci éminemment visible aux visiteurs. Le cheval, appelé Centennial, était un cheval de la GRC donné à la reine, et sa monture favorite. Les écuries de la GRC, où loge son Carrousel, sont situées tout près, le long de la promenade Sir-Georges-Étienne-Cartier. La présente proposition recommande que le monument soit réinstallé temporairement dans le carrefour giratoire de la promenade Sussex situé devant les grilles des terrains de Rideau Hall.

- La nature du site permet de voir le monument de tous les angles. Monté sur le

piédestal de plus de 2 m de haut, le monument surplombe la circulation et peut être vu d'une certaine distance. L'orientation recommandée de l'œuvre place l'axe du dos du cheval légèrement vers l'ouest du nord, de telle façon que la reine et sa monture regardent vers les grilles des terrains de Rideau Hall.

3. Analyse du personnel / Risques et mesures d'atténuation

L'analyse de la réinstallation proposée du monument repose sur les « Intérêts directeurs de la capitale » de la CCN pour la REC approuvés par le conseil d'administration.

Impact sur l'expérience des visiteurs

- Le site original du monument sur la colline du Parlement était un espace ouvert permettant d'admirer et d'apprécier l'œuvre de tous les angles. Il en est de même du site temporaire, qui est un carrefour véhiculaire et piétonnier.
- Les attentes des visiteurs ont été prises en compte en recommandant un emplacement temporaire d'une très grande visibilité situé tout près d'une destination populaire ouverte au public.
- Les exigences de sécurité élevées des résidences officielles font en sorte que le site du monument sera surveillé. Les précautions prises pour la sécurité du public comprennent un genre de barrière ceinturant l'îlot de circulation, comme une balustrade basse en fer forgé, afin de décourager les visiteurs de traverser la rue pour aller voir le monument de plus près. L'emplacement au centre d'un carrefour giratoire réduira les risques de vandalisme et d'escalade.

Impact sur les monuments commémoratifs et les événements

- L'emplacement original du monument à l'est de l'aile du Sénat de l'édifice du Centre était lié symboliquement à la Chambre haute; il est comparable à la disposition du monument de la reine Victoria, qui fait contrepoids au volume et à la hauteur du monticule sur lequel il est érigé, et est donc approprié à la stature et à la dignité de la reine. L'emplacement temporaire recommandé est voisin du logement d'honneur de la reine lorsqu'elle est au Canada, ainsi que de la résidence officielle de « son » premier ministre au Canada, au 24 de la promenade Sussex.
- Situé entre la résidence vice-royale de Rideau Hall et celle du premier ministre au 24 de la promenade Sussex, le site reflète la stature de la reine en tant que chef d'État nominal.

Impact sur le patrimoine

La proposition est réversible, et le monument sera réinstallé à son emplacement original selon la *Stratégie et lignes directrices de mise en œuvre du plan d'aménagement paysager de la colline du Parlement* (2013).

Protection de l'environnement et développement durable

Une approche de conservation et des mesures d'atténuation pour réduire l'impact du déplacement du monument ont été définies.

4. Liens stratégiques

- Mandat de la CCN qui consiste à « *Guider et orienter l'utilisation et l'aménagement physique des terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada; assurer le maintien des sites patrimoniaux de la région de la capitale du Canada…y compris les monuments commémoratifs.* »
- Priorité stratégique n^{o} 5 de la CCN : *« Être un partenaire à valeur ajoutée pour créer des legs durables qui seront une source de fierté pour les Canadiens. »*
- Priorités gouvernementales.
- Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067 (CCN) : La réhabilitation de l'édifice du Centre fait partie du Projet marquant 1 concernant le renouvellement des cités parlementaires et judiciaires.
- Plan de secteur du cœur de la capitale (CCN, 2005), qui renferme l'objectif suivant pour les cités parlementaire et judiciaire : « *Voir à ce que les cités parlementaire et judiciaire soient aménagées, protégées et interprétées comme le cœur symbolique et démocratique du pays; comme un point de repère national et international et comme la scène centrale des célébrations nationales.* »
- Intérêts directeurs de la capitale de la CCN pour les travaux de réhabilitation de l'édifice du Centre.
- Plan et vision à long terme (PVLT 2006) – Principes directeurs.

5. Consultations et communications

- La Chambre des communes (CdC), le Sénat, la Bibliothèque du Parlement (BdP), le Bureau du secrétaire du gouverneur général (BSGG), le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP), le ministère du Patrimoine canadien (PCH) et la Ville d'Ottawa appuient la proposition.

6. Prochaines étapes

- Printemps 2019 – Démantèlement du monument de la reine Elizabeth II et début des travaux au site temporaire.

7. Liste des annexes

Annexe 1 – Documents de présentation du 2 décembre 2018
Annexe 2 – Accusé de réception du Palais de Buckingham
Annexe 3 – Accusé de réception de la Ville d'Ottawa

8. Auteurs de la proposition

Daniel Champagne, directeur général, Aménagement de la capitale (AC)
Stan Leinwand, directeur par intérim, Approbations fédérales et Patrimoine, AC
Martin Barakengera, chef par intérim, Approbations fédérales et Patrimoine, AC
Jason Hutchison, architecte paysagiste, Design et Utilisation du sol, AC

PROPOSITION DE DÉMÉNAGEMENT D'UN MONUMENT

MONUMENT DE LA REINE ELIZABETH II CARREFOUR GIRATOIRE DE RIDEAU HALL

PRÉSENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CCN, LE 24 JANVIER 2019

Table des matières

1. Introduction
2. Contexte
3. Exigences relatives au déménagement
4. Emplacements envisagés
5. Emplacement privilégié
6. Appui des intervenants
7. Prochaines étapes
8. Recommandation

Photo : Arty-chan, Flickr, 2011

Introduction

Plan conceptuel du chantier de construction

Approuvé par le conseil d'administration de la CCN en juin 2018

Configuration du chantier de construction

- Excavation du Centre d'accueil des visiteurs
- Chemin de construction temporaire
- Tracé du massif de conduits pour les TI
- Aire de dépôt pour la REC

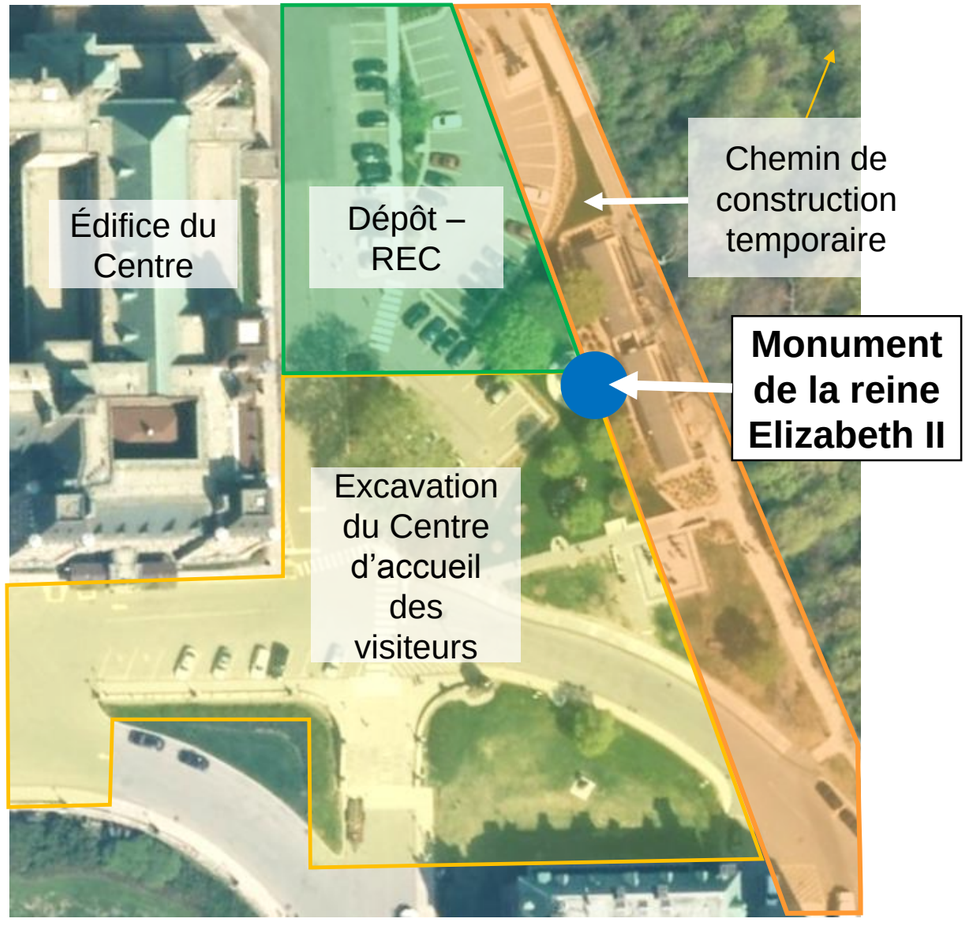

Photos : maps.Ottawa.ca, 2018

Contexte

RENSEIGNEMENTS SUR LE MONUMENT

Sculpteur : Jack Kenneth Harman

Inauguration : le 30 juin 1992

Matériaux : Statue en bronze avec socle en granit

Dimensions :
Socle : 5.8 m Ø, 40 tonnes
Hauteur : ± 5.6 m

- Commémore le 125e anniversaire de la Confédération
- Met en valeur le cheval « Centenial », qui a été donné en 1973 à la Reine en l'honneur du centenaire de la GRC.

Photo : Centrus, octobre 2018

Extrait de East Block Statues Interim Locations Report, ICC, mai 2012

Exigences relatives au déménagement

- La protection en place est impossible :
  - Risque de dommages
  - Le monument sera inaccessible pour toute la durée du programme de réhabilitation.

- Le déménagement sur la colline du Parlement est impossible :
  - Espace disponible inadéquat
  - La colline est inadéquate en raison des dimensions et des caractéristiques du monument.

- Exigences relatives au déménagement hors site :
  - Dans le secteur central
  - Lien logique entre le monument et la Couronne
  - Près de la colline du Parlement
  - Caractéristiques appropriées pour le monument
  - Accessibilité au public
  - Milieu sûr

Emplacements envisagés

RIDEAU HALL

Option 1 : parcours d’honneur

- Respecte les exigences générales relatives à l’emplacement.
- Les dimensions du Monument de la reine Elizabeth II ne conviennent pas au paysage classé.

Option 2 : fontaine de la roseraie

- Les dimensions du monument ne conviennent pas au paysage classé.
- Espace insuffisant pour bien voir le monument.

Option 3 : parterre ouvert

- Respecte les exigences générales relatives à l’emplacement
- Les dimensions du monument ne conviennent pas au paysage classé.
- Ne convient pas parce que la loi garantit l’usage de ce secteur en tout temps au club de cricket.

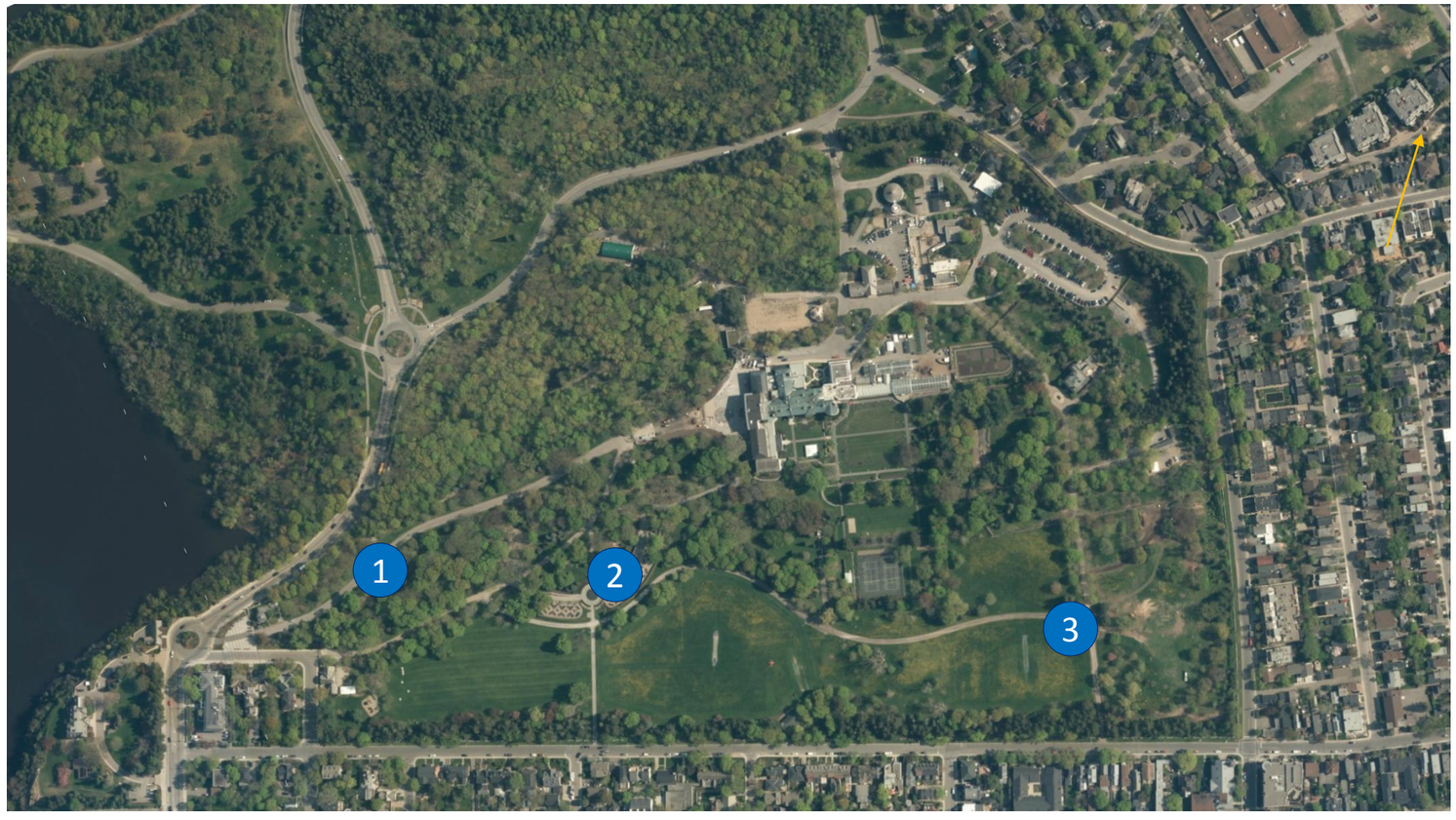

Photo : maps.Ottawa.ca, 2018

Emplacement privilégié

- L’emplacement le plus approprié est associé à Rideau Hall.
  - La résidence officielle de la reine Elizabeth II lorsqu’elle est au Canada.
  - Maintient la relation étroite de la Couronne avec le monument et permet à celui-ci d’avoir une importance visuelle pour les visiteurs.
  - Maintient une relation étroite avec « Centenial » (le cheval du monument), que la GRC a donné à la reine.
  - Sert de point d’ancrage au début du boulevard de la Confédération.
  - Sépare l’infrastructure piétonnière du carrefour giratoire, ce qui procure un bon point d’observation du monument compte tenu de ses dimensions.

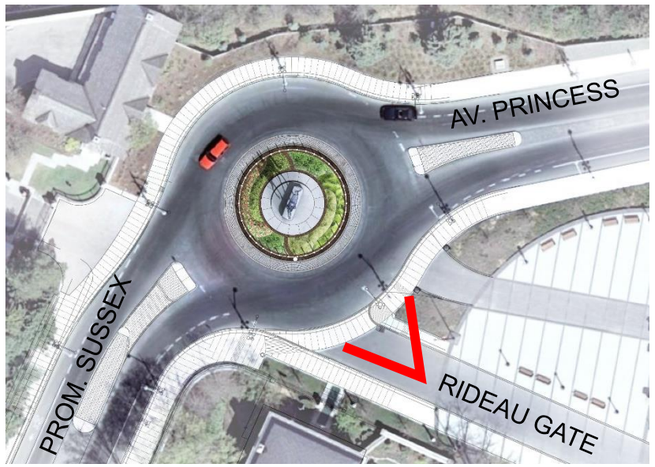

Appui des **intervenants pour** le projet

Les intervenants ci-dessous sont parvenus à un consensus au sujet de l'emplacement privilégié, le carrefour giratoire de Rideau Hall :

- Sénat du Canada
- Chambre des communes
- Bibliothèque du Parlement
- Bureau du secrétaire de la gouverneure générale/palais de Buckingham
- Commission de la capitale nationale
- Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine
- Ville d'Ottawa
- Ministère du Patrimoine canadien
- Institut canadien de conservation

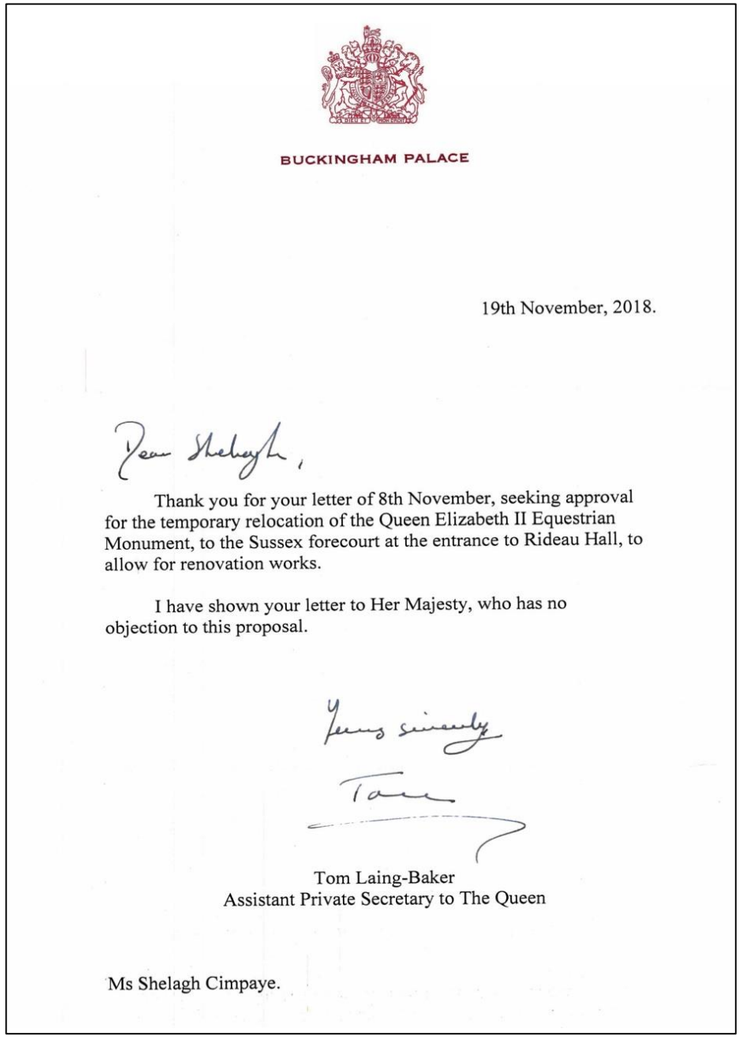

BUCKINGHAM PALACE

19th November, 2018.

Dear Shelagh,

Thank you for your letter of 8th November, seeking approval for the temporary relocation of the Queen Elizabeth II Equestrian Monument, to the Sussex forecourt at the entrance to Rideau Hall, to allow for renovation works.

I have shown your letter to Her Majesty, who has no objection to this proposal.

Yours sincerely,

Tom

Tom Laing-Baker
Assistant Private Secretary to The Queen

Ms Shelagh Cimpaye.

Prochaines étapes

- Appel d’offres et attribution du contrat : février 2019

- Activités de déménagement du monument :

  - Préparation du monument pour le déménagement : mars 2019

  - Déménagement du monument : avril 2019

- Achèvement de l’aménagement paysager autour du monument : été 2019

Photo : Centrus, octobre 2018

From: Routhier, Mark
To: Trembinski-Milburn, Jana; CentrusDocControl
Subject: Fwd: Updated from Palace - Queen Elizabeth II Equestrian Statue Temporary Relocation
Date: Thursday, November 22, 2018 2:05:57 PM

Sent from my Samsung Galaxy smartphone.

-------- Original message --------
From: "MacIntyre, Christine" <Christine.MacIntyre@gg.ca>
Date: 2018-11-22 12:59 PM (GMT-05:00)
To: 'Oliver Gomes' <Oliver.Gomes@tpsgc-pwgsc.gc.ca>, Ramez El Khanagry <Ramez.ElKhanagry@tpsgc-pwgsc.gc.ca>, "Routhier, Mark" <Mark.Routhier@wsp.com>, Mary Bradshaw <Mary.Bradshaw@tpsgc-pwgsc.gc.ca>, Stewart Lewis <slewis@pcl-ed.com>, ogomes@tiree.ca, "Fossitt, Colin" <Colin.Fossitt@wsp.com>, Art Marcotte <art.marcotte@ncc-ccn.ca>, "Bergeron, Dominique" <Dominique.Bergeron@gg.ca>, Benoit Séguin <benoit.seguin@ncc-ccn.ca>, Emily Ridlington <Emily.Ridlington@tpsgc-pwgsc.gc.ca>, "'Lefebvre, Francine (PCH)'" <francine.lefebvre@canada.ca>, "Beriault, Rachel (PCH)" <rachel.beriault@canada.ca>, "Létourneau, Marie-Eve" <Marie-Eve.Letourneau@gg.ca>, "Babin Dufresne, Natalie" <Natalie.BabinDufresne@gg.ca>, "Rocheleau, Julie" <Julie.Rocheleau@gg.ca>, "Beriault, Rachel (PCH)" <rachel.beriault@canada.ca>, "Shouldice, Kym (PCH)" <kym.shouldice@canada.ca>, Maureen Keenan <Maureen.Keenan@tpsgc-pwgsc.gc.ca>
Cc: sylvie.aspirot@ncc-ccn.ca, richard.daigneault@ncc-ccn.ca, "Hutchison, Jason" <jason.hutchison@ncc-ccn.ca>, "Carkner, Linda" <Linda.Carkner@ottawa.ca>, "Grunstra, Peter" <Peter.Grunstra@ottawa.ca>, "Langiano, Joseph" <Joseph.Langiano@ottawa.ca>
Subject: Updated from Palace - Queen Elizabeth II Equestrian Statue Temporary Relocation

Good afternoon:

I am pleased to report that we have received confirmation from Buckingham Palace that Her Majesty is supportive of the temporary relocation of the equestrian statue and our proposed plan for the site of the statue at the Sussex forecourt of Rideau Hall.

The official letter is on its way from the palace but given the slow down due to the job action at Canada Post, I wanted to share the good news with you.

I will send you a copy of the letter for your files when it arrives.

Have a great day!
Christine

Christine MacIntyre
Executive Director, Events, Household and Visitor Services | Directrice exécutive, Événements, accueil et services aux visiteurs
Office of the Secretary to the Governor General | Bureau du Secrétaire du gouverneur général
I, promenade Sussex Drive, Ottawa, ON K1A 0A1
Telephone | Téléphone 613-993-1901
Facsimile | Télécopieur 613-991-5113
christine.macintyre@gg.ca

From:	Carkner, Linda
To:	Trembinski-Milburn, Jana
Cc:	Curry, Court
Subject:	City"s Review of the Queen Elizabeth II and Women are Persons! (Famous Five) Monuments
Date:	Wednesday, November 21, 2018 5:33:34 PM

City staff has worked with the CENTRUS team on the monument relocation project, and specifically on the relocation of the Queen Elizabeth II and Women Are Persons! (Famous Five) monuments to locations within the City owned public road allowance.

Further to initial discussions with CENTRUS and other stakeholders, City staff do not object in principle to the proposed monument relocations within the public road allowance. The City has recently received a final proposed package of drawings for review, and is circulating this package as part of our normal review process. While no major issues have been identified to date, the City will provide specific comments to be incorporated if required upon completion of this review.

We trust this is the information you require at this time.

Regards,
Linda

L.G.Carkner, P. Eng,
Program Manager, Right of Way
Planning, Infrastructure and Economic Development
City of Ottawa
6th Floor East, 100 Constellation Dr.
Ottawa,ON

(w) 613 580-2424 X16057
(c) 613 298-1640

'

This e-mail originates from the City of Ottawa e-mail system. Any distribution, use or copying of this e-mail or the information it contains by other than the intended recipient(s) is unauthorized. Thank you.

Le présent courriel a été expédié par le système de courriels de la Ville d'Ottawa. Toute distribution, utilisation ou reproduction du courriel ou des renseignements qui s'y trouvent par une personne autre que son destinataire prévu est interdite. Je vous remercie de votre collaboration.

'